

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 93

présenté par

M. Gomes, M. Favennec, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Pancher,  
M. Rochebloine, Mme Sage, M. Tuaiva et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et la Nouvelle-Calédonie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'accord de Nouméa, qui a été constitutionnalisé par le référendum du 8 novembre 1998, ainsi que la préparation de la consultation qui doit avoir lieu en 2018 sur l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, font qu'il serait au mieux inopportun, au pire inconstitutionnel, d'inscrire dans la présente loi que le plan de convergence de la Nouvelle-Calédonie comprend « un volet institutionnel ».